

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2022

Le Conseil Municipal :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2022

Approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2022.

1. Acquisition d'un ensemble immobilier - Friches NSC, portage foncier et mise à disposition par l'E.P.F. d'Alsace : Intégration de la parcelle section 15 n°264/9

Donne son accord pour intégrer la parcelle cadastrée section 15 n°264/9 de 18 m² à la vente sans modification du prix de vente de 2.500.000€ net vendeur ;

Donne son accord au projet de découpage en volume ci-annexé.

2. Friches NSC – Louvre : CITIVIA SPL - Étude de faisabilité juridique

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3. Avis sur le PLH de la CCRG pour la période 2022-2028

Donne un avis favorable au Programme Local de l'Habitat (PLH) sur les bases des éléments de diagnostic, des enjeux identifiés, des orientations et des actions du PLH.

4. Ravalement de façades - Attribution de subventions

Décide l'attribution d'une subvention de 6 872,09 € à Monsieur Pierre BISCHOFF pour les travaux réalisés au 31 rue de la République,

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à ce versement.

5. Autorisation de la ville pour la pose de pavés du souvenir « Stolpersteine » sur le domaine public

Valide le projet et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

6. Création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services

Crée deux emplois fonctionnels de directeur général adjoint des services, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2022.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

7. Création d'un poste permanent

Crée au tableau des effectifs de la commune un poste de responsable de la voirie et des réseaux divers, à temps complet (35/35ème), pouvant relever des trois grades des cadres d'emplois des adjoints techniques et des techniciens territoriaux.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Affiché le : 07/07/2022

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ

Conseiller d'Alsace

